

AVIS

Arrêté concernant les services d'eau et d'égout

(Avis en vertu de l'article 15 (3) de la *Loi sur la gouvernance locale*)

Avis est par la présente donné que le conseil municipal de Grand-Sault a l'intention de modifier les taux dans son arrêté sur les services d'eau et d'égout.

Le but est d'adopter une augmentation des taux.

Les personnes intéressées peuvent consulter le projet proposé au bureau du greffier à l'édifice municipal de Grand-Sault, 131 rue Pleasant, entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web grandsault.com.

Lise J. Ouellette
Greffière adjointe

NOTICE

By-law respecting water and sewer services

(Notice under Section 15 (3) of the Local Governance Act)

Notice is hereby given that the Grand Falls Town Council intends to modify the rates indicated in its by-law respecting water and sewer services.

The purpose is to adopt a rate increase.

Interested persons may review the proposed amendment at the Clerk's office at the Grand Falls Town Hall, 131 Pleasant Street, from 8:30 a.m. to 4:30 p.m., Monday to Friday or on our website grandfalls.com.

Lise J. Ouellette
Deputy Clerk